

# Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 15 mai 2019, à 9 h

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 11155, avenue Hébert, le mercredi 15 mai 2019, à 9 h

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

#### ORDRE DU JOUR

# 10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

#### CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mai 2019, à 9 h.

#### 20 - Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

#### CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1198177001

Autoriser une dépense en contingences de 135 670,58 \$ et une dépense supplémentaire de 20 000 \$, taxes incluses, en incidences, majorant ainsi le montant des incidences de 53 154,13 \$ à 73 154,13 \$, taxes incluses, et la dépense totale de 1 545 530,47 \$ à 1 565 530,47 \$ et modifier le financement du contrat 1022 adjugé à 2862-5622 Québec inc Fars Le Groupe St-Lambert, au montant de 1 356 705,76 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Sabrevois et du chalet de service.

**20.02** Subvention - Contribution financière

#### CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197408002

Accorder une contribution financière à Coop Panier Futé, pour un montant maximal de 72 000 \$, pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

#### CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1197857002

Autoriser la modification et le dépôt des demandes de financement pour les années 2019, 2020 et 2021 prévues dans le cadre du nouveau programme destiné aux arrondissements pour la réfection et le verdissement des parcs locaux auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

#### 30 - Administration et finances

**30.01** Budget - Autorisation de dépense

#### CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1170863001

Modifier l'engagement de dépense de l'arrondissement pour un montant maximal de 6 050 000 \$ pour l'aménagement extérieur de la pataugeoire, des jeux d'eau, de la rénovation de la piscine et de la nouvelle entrée de la piscine de l'école Henri-Bourassa de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI).

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

### CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1190217014

Offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction : de saillies et d'intersections surélevées aux intersections du boulevard Saint-Vital et du boulevard Gouin, de l'avenue des Laurentides et du boulevard Gouin et de l'avenue Mère-Anselme et du boulevard Gouin; de saillies aux intersections du boulevard Sainte-Gertrude et de la rue de Bayonne, du boulevard Saint-Vital et de la rue Monselet et du boulevard Saint-Vital et de la rue Fleury Est; d'un mail central verdi pour le boulevard Saint-Vital près du boulevard Henri-Bourassa; de saillies et d'une reconfiguration géométrique de l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Salk et de l'intersection du boulevard Sainte-Gertrude et du boulevard Léger.

District(s): Marie-Clarac
Ovide-Clermont

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

#### CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1191926002

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2019 du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Direction de la mobilité.

**30.04** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

## CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1197857004

Approuver l'installation d'un butoir séparateur sur une partie du boulevard Saint-Vital afin de sécuriser les déplacements à l'intersection de cette artère et du boulevard Henri-Bourassa.

District(s): Marie-Clarac

# 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

#### CA Direction des travaux publics - 1193484003

Adopter le Règlement RM1570-4 modifiant le Règlement RM1570 sur la circulation routière, concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h pour certains secteurs de l'arrondissement.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

## CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1193484001

Autoriser l'installation des panneaux de signalisation permettant le stationnement sur une portion du boulevard Gouin et modifier la restriction d'interdiction de stationner, pour une période d'une heure en regard du balayage de rues, le tout en conformité avec l'article 12 du Règlement 1530 sur le stationnement et l'immobilisation.

Marie Marthe PAPINEAU Secrétaire d'arrondissement Montréal, le mardi 14 mai 2019